

pas de la réponse "origine canadienne", faite à cette question, car elle ne suffit pas pour établir la distinction entre les races. Cette modalité du recensement a été blâmée par certains, les critiques exprimées étant de deux ordres différents: (a) il existe des Canadiens dont plusieurs générations d'ancêtres ont toujours résidé au pays; ceux-ci peuvent ne pas connaître leur origine raciale ou bien elle peut être extrêmement compliquée; (b) cette pratique tend à perpétuer des distinctions de race qu'il vaudrait mieux faire disparaître. En réponse à ces critiques il est utile de considérer: (a) que les Canadiens descendant d'une famille depuis longtemps fixée au pays sont dénombrés et différenciés précisément au moyen de la question relative au lieu de naissance de leurs parents; (b) que nonobstant l'évidente utilité de la fusion des races, certains phénomènes ethniques doivent être nécessairement connus, analysés et commentés; par exemple, 304 enfants de pères Chinois et 819 de pères Japonais sont nés au Canada en 1927. De plus, le fait que la constitution du Canada est basée sur la présence de deux races différentes fait naître le désir d'une mensuration de ces facteurs; tout récemment nous avons vu que la colonie française originaire, qui était de 75,000 âmes lors de la conquête, se dénombre aujourd'hui par plus de 3,000,000 d'âmes; des mensurations de cette sorte seraient impossibles si la réponse "canadienne" au lieu de "française" était acceptée comme indication d'origine raciale et, cependant, si les descendants des anciens colons français ne sont pas des Canadiens, personne ne l'est; (c) finalement, l'origine raciale est un important sujet d'étude dans un pays "neuf" comme le Canada à un point de vue scientifique, c'est-à-dire pour faciliter l'étude de l'ethnologie de la criminologie, et d'une manière générale, des sciences sociologiques et biométriques.

S'il était permis de répondre "canadienne" à la question d'origine raciale, cela créerait une confusion et ne permettrait pas de tirer du recensement toutes les informations dont on a besoin. Tout de même, un résumé des statistiques de la troisième génération née au Canada est donné à la page 114. Pour plus de détails, par provinces et par villes, voir pp. 255-293, vol. II du Recensement de 1921.

Répartition des races en 1871, 1881, 1901-1921.—Les origines raciales de la population du Canada, telles qu'elles résultent des recensements de 1871, 1881, 1901, 1911 et 1921 sont indiquées dans le tableau 17; le tableau 18 est consacré à l'importance respective de ces races aux mêmes recensements. Pour détails sur les origines raciales de la population de 1921, par provinces, voir l'Annuaire de 1924, pp. 112-113, et pour les neuf plus grandes villes, page 114 du même volume.

Pendant le dernier décennat, l'augmentation totale de la population fut de 1,581,840 âmes. L'accroissement de la population d'origine anglaise fut de 722,346 âmes ou 45.67 p.c. du total; d'origine irlandaise, 57,433 âmes ou 3.63 p.c.; d'origine écossaise, 175,757 âmes ou 11.11 p.c.; d'autres pays britanniques, 16,382 âmes ou 1.04 p.c.; d'origine française, 397,861 ou 25.15 p.c. Les races britanniques ont donc fourni 61.66 p.c. de l'augmentation totale de la population durant le décennat; en y ajoutant la population d'origine française, qui est presque entièrement une population née au pays, on forme une masse de 1,369,779 âmes, soit plus de 86.6 p.c. de l'accroissement total de la décade.

Si l'on envisage les fluctuations survenues parmi les différentes races pendant les vingt premières années de ce siècle, l'un des faits les plus saillants c'est l'accroissement de la proportion de la population de race anglaise, laquelle s'est élevée de 23.47 p.c. en 1901, à 25.30 p.c. en 1911 et 28.96 p.c. en 1921. Par contre l'élément irlandais a subi un sérieux déclin, tombant de 18.41 p.c. en 1901 à 14.58 p.c. en 1911 et à 12.61 en 1921; l'élément écossais lui aussi a décro, quoique dans des